

Nombre de membres**en exercice:** 13**Séance du mardi 03 octobre 2023**

L'an deux mille vingt- trois et le trois octobre l'assemblée régulièrement convoqué le 29 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Annie-Claude RIEU-MARTEL.

Présents : 7**Votants:** 7

Sont présents: Magali DI MINO, Frédéric HUGON, Paulette IMBERT, Nicole JACQUIER, Ambre MARTEL, Didier NURY, Annie-Claude RIEU-MARTEL

Représentés:**Excuses:**

Absents: Brigitte CHABERT-MICHAUD, Agnès DOURU, Martine ESTIENNE, Ana FIORI, Ingrid HAON, Dominique TOURRE

Secrétaire de séance: Magali DI MINO**Objet: DELIBERATION FINANCEMENT TRAVAUX POLE MEDICAL - DB 08 2023**

Mme Annie-Claude RIEU-MARTEL explique à l'assemblée que des travaux de climatisation sont nécessaires au pôle médical dans le bureau de l'assistante du docteur.

Un devis a été demandé à l'entreprise SARL BATTAGLIA pour un montant de 2 238.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le devis de la SARL BATTAGLIA d'un montant de 2 238.00 € TTC est accepté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Objet: Vote de crédits supplémentaires - ccas laurac - DB 09 2023

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	2240.00	
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	-2240.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21313 - 10	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	2240.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		2240.00
TOTAL :		2240.00	2240.00
TOTAL :		2240.00	2240.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Objet: ACCEPTATION DE DONNS AU CCAS - DB 10 2023

Monsieur Franck BACCONNIER a fait don de la somme de 600.00 € (chèque) et Madame Frédérique DUBUISSON a fait don de la somme de 100.00 € (Chèque).

Ces dons sont fait à titre gratuit et ne sont grevés d'aucune condition, ni charge. Il n'est donc pas de nature à entraîner des dépenses supplémentaires pour le CCAS.

En application de l'article L.123-8 du Code de l'Action Sociale et des familles, "La Vice- Présidente du centre communal ou intercommunal d'action sociale a le droit d'accepter, a titre conservatoire, des dons et legs et de former, avant l'autorisation, des demandes en délivrance".

La délibération du conseil d'administration qui rend l'acceptation définitive, conformément à l'article L. 2242-4 du code général des collectivités territoriales, a effet du jour de cette acceptation.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Objet: FESTIVITES DE FIN D'ANNEE : DISTRIBUTION DE BONS D'ACHATS ET REPAS POUR LES AÎNÉS - DB 11 2023

Concernant les festivités de fin d'année, Mme Annie-Claude RIEU-MARTEL, Vice Présidente propose de faire comme l'année dernière, de donner le choix aux aînés, entre le repas ou 2 bons d'achats d'une valeur de 10 € chacun (20 € par personne) qui auront pour but de soutenir les commerçants du village. Quant au montant de 20 €, il a été fixé pour sensiblement correspondre au budget consacré d'ordinaire au repas.

Liste des commerçants participant à l'opération sont :

- Pharmacie DE LARD
- Carole Coiffure
- Ets AYGLON David
- Boulangerie Les petits plaisirs 07
- Boulangerie La P'tite Boulange
- Boucherie VIEILLESZAZES Julien
- Restaurant l'Auberge Gonflée
- Épicerie Georges et Julianne REBOUR
- Institut Euphrasie
- Restaurant La Table de Dorian
- Mercerie L'Orchidée

Mme Annie-Claude RIEU-MARTEL rappelle que les bons d'achats seront distribués par les membres du CCAS de Laurac-en-Vivaraïs aux personnes âgées de 70 ans et plus inscrites sur la liste électorale.

Entendu cet exposé et Après délibération, les membres, à l'unanimité acceptent de laisser le choix aux aînés entre le repas ou 2 bons d'achats de 10 €. Un colis sera distribué pour les lauracois et Lauracoises hospitalisés.

Pour extrait conforme,

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Objet: NOËL DES ENFANTS - DB 12 2023

Mme Annie-Claude RIEU-MARTEL propose d'organiser le Noël des enfants le jeudi 14 décembre 2023 avec un spectacle donné par la compagnie des arts en délire de Lablachère. Le spectacle "WAKANDA ET SES PETITS INDIENS" pour le matin et "LE TOUR DU MONDE DE CAMELIA" pour l'après- midi. Le devis s'élève à 750.00 €.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise Mme Annie-Claude RIEU-MARTEL à signer le devis avec la compagnie des arts en délire de Lablachère pour un montant de 750.00€.

Pour extrait conforme,

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

La secrétaire de séance, Magali DMINO

La Vice- Présidente, Annie-Claude RIEU-MARTEL